Secteurs d'intervention et contacts



Secteur Nord
07.56.00.02.67

Secteur Centre et commissariat
07.45.86.28.18

Secteur Sud
07.45.86.28.15

Libre - Gratuit - Confidentiel

Renseignements :
iscg.sarthe@montjoie.asso.fr

Les rendez-vous sont fixés :
En commissariat, en gendarmerie, à domicile, en lieu neutre ou dans les locaux de l'association Montjoie.

Nos partenaires

Allocations Familiales Caf de la Sarthe
Gendarmerie nationale
Préfet de la Sarthe — Liberté Égalité Fraternité
Police Nationale
Sarthe Le Département
Association Montjoie — Loi 1901 — Protéger l'enfant • Accompagner l'adulte • Promouvoir la personne

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par l'Entreprise Adaptée ANAIS - Édition & Numérisation - Alençon

ISCG

Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie



Violences intra-familiales ou conjugales, agression, harcèlement, situation de vulnérabilité, ...

EN PARLER POUR AVANCER !

Association Montjoie

ISCG

Porté par l'association Montjoie, le dispositif ISCG (Intervenants Sociaux en Commissariat et en Gendarmerie) propose une réponse sociale de proximité, en lien avec les forces de l'ordre.

Les ISCG accueillent, écoutent et évaluent les situations des personnes rencontrées, puis les orientent et les accompagnent vers les dispositifs et partenaires adaptés.

Notre rôle

Une mission d'interface entre les forces de l'ordre, les victimes et les partenaires sociaux.



ÉCOUTER

- Écoute active
- Évaluation sociale
- Intervention d'urgence

ORIENTER

- Accès aux droits
- Lien vers les acteurs spécialisés
- Accompagnement de court terme

COORDONNER

- Travail partenarial
- Interface police/gendarmerie/social
- Respect de la libre adhésion

Situations :

Vous ou un proche avez été victime, mis(e) en cause ou témoin :

- d'un conflit familial
- d'inquiétudes au sujet de vos enfants
- de violences intra-familiales ou conjugales
- d'une agression
- de harcèlement, de menaces
- de conduites addictives
- etc

Qui peut être accompagné ?

Toute personne, majeure ou mineure, dès lors que sa situation présente un besoin social : victime, personne mise en cause, ou toute personne concernée par une affaire portée à la connaissance des forces de l'ordre ou souhaitant entrer en contact avec elles.

L'intervention repose sur la libre adhésion : la personne reste actrice de ses choix et peut refuser la proposition d'intervention sans préjudice.

